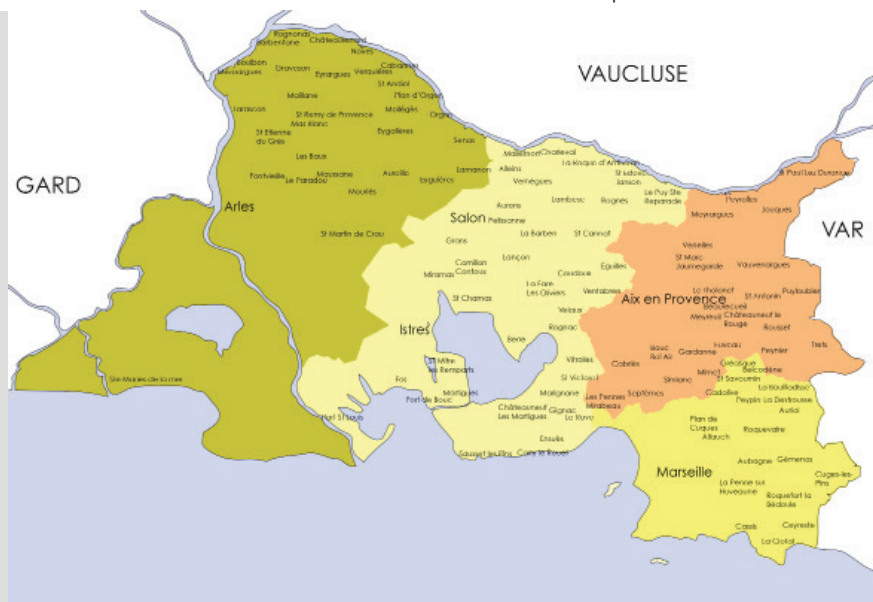


Les missions et activités du STAP des Bouches-du-Rhône en matière d'espaces protégés sont réparties en quatre secteurs géographiques correspondant aux arrondissements administratifs : les secteurs de Marseille (jaune), Aix-en-Provence (orange), Arles (vert), et Istres/Salon (jaune clair).

Un architecte des bâtiments de France est attaché à chaque secteur.



Réception du public sur rendez-vous.  
Réception téléphonique :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Accès  
Métro ligne 2, Joliette  
Tramway ligne T2, arrêt Joliette  
Parking des Docks : Arvieux et Espercieux

Courriel :  
sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr  
Site : [www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca)

Antenne à MARSEILLE :  
Les Docks Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
BP 55612  
13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone : 04.91.90.42.43

Antenne à ARLES :  
3 Rue du Cloître  
13200 Arles  
Téléphone 04 90 96 48 14

Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône  
Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur

STAP 13

Les champs d'intervention du STAP se concentrent sur la promotion de la création et de la qualité architecturale, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces protégés, la préservation des paysages et des sites naturels.

# STAP 13 TERRITOIRE SINGULIER

Les enjeux sont multiples dans un département contrasté où la pression foncière est très forte, (l'aire métropolitaine Aix-Marseille), mais qui comprend également des espaces naturels sensibles.

MARSEILLE  
Les Docks Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
BP 55612  
13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone : 04.91.90.42.43  
Courriel : [sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr](mailto:sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr)

Antenne à ARLES :  
3 Rue du Cloître 13200 Arles Téléphone 04 90 96 48 14

Le département des Bouches-du-Rhône est limité naturellement au Nord par la Durance et à l'Ouest par le delta du Rhône et la Camargue. Il présente aussi une large ouverture sur le littoral méditerranéen.

Le département des Bouches-du-Rhône offre des terroirs et **des paysages très diversifiés**. Bien que caractérisé par une **très forte population urbaine**, il possède aussi de **nombreux sites naturels** emblématiques, très divers et exceptionnels, comme les Calanques, la montagne Sainte-Victoire, les Alpilles ou encore la Camargue.

Quelques **chiffres témoins** de la richesse et de la diversité du département :

- Troisième département **le plus peuplé de France** (près de deux millions d'habitants, 80 % situés dans l'aire urbaine de Marseille, 40 % dans la ville de Marseille même).

- 594 km de linéaire côtier sur **le littoral maritime**.

- plus d'un tiers du département est situé en **espace protégé** (code du patrimoine et de l'environnement).

- 639 **monuments historiques** classés ou inscrits.

- 2 **Secteurs Sauvegardés** (Aix-en-Provence, Arles).

- 11 **Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager** (742 hectares).

- 9 **ensembles monumentaux** classés au titre des Monuments Historiques, propriétés de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication).

- 8 monuments historiques inscrits au **patrimoine mondial de l'humanité** en Arles.

- 108 **sites classés ou inscrits** au titre du code de l'environnement représentant 131 160 ha.

- 2 **parcs naturels régionaux** et des **grands sites** (Camargue, Alpilles, Sainte Victoire et Concors).

- Un **parc national** : les Calanques.

- 112 édifices labellisés «**Patrimoine XXe siècle**».

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine veille à préserver la richesse patrimoniale des Bouches-du-Rhône, et à favoriser la création architecturale. Ainsi le STAP travail à promouvoir un urbanisme de qualité et un aménagement durable du territoire s'appuyant sur sa valeur culturelle.

Les missions du STAP :

- La conservation, la mise en valeur et la transmission de notre patrimoine bâti protégé.

Le STAP veille à l'état de conservation des édifices protégés au titre des monuments historiques. L'architecte des bâtiments de France est conservateur des Monuments Historiques de l'Etat (MCC).

- L'accompagnement des projets publics et privés en espaces protégés.

Dans les espaces protégés, le STAP donne des avis sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme susceptibles d'en modifier l'aspect et la qualité.

- La mise en œuvre des outils de gestion patrimoniale des espaces bâtis et des paysages.

Le STAP propose et accompagne la mise en oeuvre d'outils adaptés aux enjeux du territoire : secteurs sauvegardés, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, plans locaux d'urbanisme patrimoniaux.

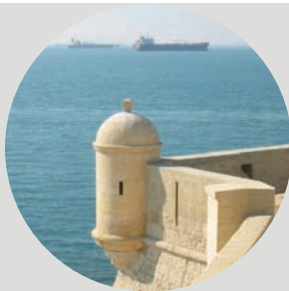
- L'aménagement durable des territoires urbains et ruraux, la qualité des sites.

Le STAP participe à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en sites classés et inscrits. Le STAP se prononce sur les documents d'urbanisme conduits par les collectivités ( PLU, SCOT.)

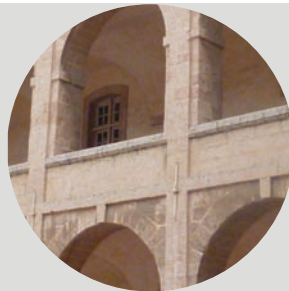
Hors des espaces protégés, le STAP peut être amené à apporter son expertise sur des sujets affectant le territoire. ( projets éoliens ou solaires, équipements, projets d'aménagement...)



Arles



Martigues Fort de Bouc



Marseille Vieille Charité



Marseille Cité Radieuse



Aix-en-Provence Cathédrale



Marseille Les Calanques